



TIERS-LIEU AUTONOMIE. MIEUX VIVRE DANS MON QUARTIER

5 juin 2024

Un tiers-lieu « autonomie », est un lieu de convivialité de quartier, où s'organise une diversité d'activités, de services ou d'usages, en fonction des besoins identifiés avec les habitant·es du quartier. Il propose des ressources pour favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cependant, il est accessible à toutes et tous, quel que soit son âge et sa situation.

14 lieux ont été labellisés par le **Conseil départemental**, 10 déjà en fonctionnement, et 4 qui ouvriront leur porte au public d'ici l'été 2024.

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Actualités de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis](#) >
- **Adresse de cet article** : <https://www.professionbanlieue.org/Tiers-lieu-autonomie>